

# REVUE MENSUELLE POUR UNE PRESSE ÉCRITE PLUS DYNAMIQUE



MARS 2010

## PARLEMENT EUROPEEN

### Création de l'Intergroupe Média à Strasbourg

Un Intergroupe Média a été mis sur pied par des membres du Parlement européen. Ce nouvel intergroupe sera voué aux débats sur l'ensemble des questions et défis auxquels sont confrontés les différents médias et sur le cadre de régulation au niveau européen, dans la foulée des travaux accomplis au cours des dernières années par l'Intergroupe « Presse-Communication-Liberté ».

L'ENPA assistait à la première réunion de l'Intergroupe Média, qui se tenait à Strasbourg le 11 février. Empêché pour des raisons de difficultés de déplacement, le président de cet intergroupe, Jean-Marie Cavada (France – PPE), n'a pas pu assister à la réunion, raison pour laquelle la réunion a été présidée par une des vice-présidentes, M<sup>me</sup> Tanja Fajon (Slovénie – SD).

L'objet de la réunion était de mettre en évidence une série de problématiques susceptibles d'intéresser l'intergroupe au cours des mois à venir. M<sup>me</sup> Fajon a présenté une liste de problématiques d'ores et déjà identifiées, parmi lesquelles figuraient la liberté des médias dans l'UE (eu égard particulièrement à la situation dans les pays de l'Europe centrale/orientale), l'évolution des modèles industriels numériques (droits de propriété intellectuelle, protection des données, etc.), l'approche de l'UE sur le plan de la politique des médias, la liberté d'expression commerciale et la responsabilité dans le secteur des médias.

Parmi les autres députés européens qui assistaient à la réunion, l'on comptait Helga Trüpel (Allemagne – Verts), également vice-présidente de l'intergroupe. M<sup>me</sup> Trüpel a souligné toute l'importance de garantir le respect du droit d'auteur ainsi que la rémunération des créateurs de contenus. Parallèlement, M.



Ivo Belet (Belgique, PPE) a, de son côté, suggéré que l'intergroupe envisage de se pencher sur l'avenir des radiodiffuseurs de service public à l'ère numérique, et va préparer un rapport à ce sujet à destination de la commission Culture et Éducation du Parlement européen.

L'ENPA a fait part d'une série de recommandations en matière de sujets à aborder au sein de l'intergroupe, sujets qui ont d'ores et déjà reçu l'aval d'organisations représentatives des médias au niveau européen (éditeurs, radiodiffuseurs et journalistes). Parmi ces sujets, relevons : l'Agenda numérique de l'UE, la protection du droit d'auteur dans l'économie de la connaissance, la liberté de communication commerciale (restrictions en matière de publicité), la liberté d'expression/des médias, le « journalisme en tant que bien public », la protection des données et de la vie privée. La contribution de l'ENPA était basée sur un document d'information élaboré conjointement avec la FAEP et également transmis au président et aux vice-présidentes de l'intergroupe.

M<sup>me</sup> Fajon a déclaré que le président et les vice-présidentes projetaient de se rencontrer aux fins de discuter de l'agenda des prochaines réunions au sein de l'intergroupe, en prenant en compte les diverses problématiques qui ont été mises en évidence. La seconde réunion de l'Intergroupe Média devrait normalement se tenir en avril (également à Strasbourg).



## HEADLINES

<b>DROIT D'AUTEUR</b>	2
Vote sur Europeana au sein de la commission Culture	
<b>LIBERTE DE LA PRESSE</b>	2
Des parlementaires mettent en avant la nécessité de respecter la liberté de la presse	
<b>CONCURRENCE</b>	2
La Commission a reçu trois plaintes contre Google	
<b>L'AGENDA DIGITAL</b>	3
Table ronde de l'ENPA et de la FAEP	
<b>DROIT DES CONSOMATEURS</b>	3
Débats au sein du groupe de travail du Conseil	
<b>NOUVELLES DE L'ENPA</b>	4
La partie Membres du site Internet de l'ENPA est désormais disponible	
ENPA en visite à Prague et à Bucharest	
Guide de l'ENPA relatif à la Commission européenne 2010-2014 et au Traité de Lisbonne	



## EN LIGNE

La Revue Mensuelle est désormais disponible en ligne, en anglais et en français, sur notre site web [www.enpa.be](http://www.enpa.be).

## EN BREF



### Postal Users Group

ENPA a assisté à la dernière réunion du Postal Users Group (PUG) le 26 Février. Deux fonctionnaires de la Commission européenne (DG Marché Intérieur) étaient présents pour discuter de questions relatives à l'application de la troisième directive postale (PSD), qui vise à promouvoir une concurrence accrue dans le marché des services postaux. Un représentant de Copenhagen Economics, a fait une présentation sur la préparation de l'étude sur l'évolution du marché postal européen entre 2008 et 2010 qui a été demandé par la Commission.

Le résultat de cette enquête sera publié sous forme d'un rapport (les précédents rapports ont été publiés en 2004, 2006 et 2008). Les utilisateurs de services postaux seront invités à fournir des informations et commentaires par le biais d'un questionnaire qui sera envoyé dans le courant du mois de Mars.



### Directive sur l'égalité de traitement

Au Parlement européen, M. Raul Romeva i Rueda (Espagne – Verts) est actuellement en train de préparer un second rapport destiné à la commission LIBE et consacré à la proposition de directive de la Commission européenne relative à l'implémentation du principe de l'égalité de traitement entre les personnes, quels que soient leur religion ou leurs convictions, leur handicap, leur âge ou leur orientation sexuelle [COM (2008) 426 final]. Le Traité de Lisbonne a mis en place une « procédure de conciliation » désormais applicable à la proposition (APP).

L'ENPA craint que la directive n'oblige les journaux et magazines à publier des annonces financées par des sectes ou des groupes religieux ou politiques, ce qui violerait le droit fondamental à la liberté de la presse. Dans la plupart des pays européens, le fait que les éditeurs puissent choisir quelles annonces peuvent être incluses ou non dans leurs publications est un élément constitutif de la liberté de la presse. C'est pour cette raison que l'ENPA soutient l'ancien avis du PE (adopté en avril 2009), qui exclut les médias et le secteur de la publicité du champ d'application de la directive.



### Information relative aux médicaments

La proposition de la Commission concernant l'information relative aux médicaments soumis à prescription médicale [COM(2008) 663 final] sera discutée au sein de la commission ENVI du Parlement européen. Le rapport élaboré par M. Christofer Fjellner (Suède, PPE) devrait être adopté en commission le 4 mai 2010. La publicité pour les médicaments disponibles uniquement sur prescription médicale devrait rester interdite. Toutefois, certaines informations destinées aux patients pourront être rendues disponibles par l'intermédiaire de publications dans le domaine de la santé.

L'ENPA estime que les journaux peuvent être considérés comme un média adéquat pour l'information sanitaire, du fait qu'ils sont perçus comme étant une source fiable d'informations sur des sujets tels que la santé, les maladies et les traitements. L'ENPA soutient donc la proposition qui vise à autoriser l'information compréhensible, objective, de haute qualité et non publicitaire destinée aux patients concernant les risques et bienfaits de médicaments.

## DROIT D'AUTEUR

### Vote sur Europeana au sein de la commission Culture

Les députés européens ont voté au sujet d'Europeana le 22 février au sein de la commission Culture et Éducation du Parlement européen. De son côté, la commission des Affaires juridiques du Parlement a appelé la Commission européenne à élaborer une proposition de législation relative aux « œuvres orphelines » qui mette fin à l'incertitude juridique actuelle en matière de rémunération des titulaires des droits.

La députée européenne Helga Trüpel (Allemagne, Verts) rapporteur pour Europeana, a déclaré : « Nous devons trouver des moyens d'inciter les États membres à apporter davantage de financement pour la numérisation [...] Mon grand objectif politique est de parvenir à un équilibre entre le fait de rendre les livres disponibles et celui de récompenser les auteurs. Google a numérisé beaucoup de livres sous copyright et les auteurs se sont alors rebellés, et se sont portés devant les tribunaux. » – explique

-t-elle. Et de poursuivre : « Europeana ne sera peut-être jamais aussi riche que Google Books, car elle ne sera pas financée par la publicité. Cependant il est très important pour nous de montrer qu'il existe une autre possibilité : bénéficier des financements publics. Si nous voulons défendre notre modèle social européen et choisir la diversité culturelle, nous avons besoin d'Europeana. »

À l'heure actuelle, Europeana

- compte **6 millions d'œuvres numérisées**
- héberge des peintures, cartes, photos, livres, journaux et lettres, de la musique, des émissions de radio, des films et des émissions de télévision
- est financée par la Commission européenne et les pays de l'UE
- est hébergée par la Bibliothèque nationale des Pays-Bas.

Vous trouverez davantage d'informations à l'adresse : [http://www.europarl.europa.eu/news/public/story\\_page/037-61770-292-10-43-906-20091002STO61736-2009-19-10-2009/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/037-61770-292-10-43-906-20091002STO61736-2009-19-10-2009/default_fr.htm).

## LIBERTE DE LA PRESSE

### Des parlementaires mettent en avant la nécessité de respecter la liberté de la presse

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui rassemble des parlementaires nationaux issus de 47 pays, a adopté une recommandation relative au Respect de la Liberté des Médias. Cette recommandation s'adresse aux gouvernements nationaux de l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe.

La recommandation (adoptée le 27 janvier) suggère une série de mesures visant à garantir un meilleur respect de la liberté des médias ainsi que la sécurité des journalistes. Elle propose un remaniement des législations nationales dans le but de garantir que les mesures de lutte contre le terrorisme respectent pleinement la liberté des médias, réaffirme que la législation contre la diffamation ne doit pas être utilisée pour réduire au silence les discours critiques et la satire dans les médias, et appelle les gouvernements à garantir un accès juste et équitable de tous les partis politiques et candidats aux médias avant les élections.

L'APCE appelle le Conseil de l'Europe à aider les États membres à former leurs juges, autorités judiciaires et forces de police au respect de la liberté des médias, afin de protéger les journalistes contre les menaces violentes. L'Assemblée invite l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux ainsi

que les institutions nationales des droits de l'homme dans les États membres à collaborer avec le Conseil de l'Europe pour aider les gouvernements, les tribunaux et les associations de médias dans leur recherche de solutions contre les violations graves de la liberté des médias.

L'Assemblée propose que le Conseil de l'Europe recueille régulièrement des informations sur les atteintes à la liberté des médias, analyse systématiquement ces informations pays par pays, et les diffuse auprès des gouvernements des États membres. L'ENPA fait partie des associations européennes et internationales invitées à informer régulièrement l'Assemblée au sujet des violations graves de la liberté des médias en Europe pouvant nécessiter une attention et un suivi sur le plan interparlementaire.

La recommandation relative au Respect de la Liberté des Médias est basée sur un rapport élaboré pour la commission de la Culture, de la Science et de l'Éducation de l'APCE par Andrew McIntosh, parlementaire britannique (Chambre des Lords), auquel a également contribué William Horsley, du *Centre for Freedom of the Media* de l'université de Sheffield (GB). Une audition a eu lieu à Luxembourg le 26 octobre 2009, avec la participation de membres de l'ENPA luxembourgeois et tchèques dans le cadre de ce processus.

Pour plus d'informations, consultez le site Web de l'APCE : <http://assembly.coe.int> (voir dans *Documents – Textes adoptés*).

## CONCURRENCE

### La Commission a reçu trois plaintes contre Google

La Commission a confirmé avoir reçu trois plaintes contre Google, qu'elle est en train d'examiner, sans toutefois avoir encore ouvert d'enquête officielle. Comme le veut l'usage lorsqu'elle reçoit des plaintes, la Commission a informé Google au début du mois, et a demandé à l'entreprise de lui faire part de ses remarques quant aux accusations formulées. La Commission opère en étroite collaboration avec les autorités de la concurrence nationales. Elle

n'est pas en mesure de fournir davantage d'informations à ce stade de la procédure.

Selon les informations reçues, les trois plaignants sont le site de comparaison de prix britannique Foundem, un moteur de recherches juridiques français du nom d'eJustice, ainsi que le site de commerce en ligne Ciao, détenu par Microsoft. La plainte est axée sur la manière dont les résultats de recherches sont compilés, ainsi que sur les conditions générales régissant les accords entre Google et les annonceurs.

## L'AGENDA DIGITAL

### Table ronde de l'ENPA et de la FAEP : « Donner forme à l'Agenda numérique de l'UE pour la presse »

L'ENPA et la FAEP organisaient le 22 février, à Bruxelles, une table ronde consacrée au thème « *Shaping the EU Digital Agenda for the Press* » (« Donner forme à l'Agenda numérique de l'UE pour la presse »). Une quarantaine de représentants des membres de l'ENPA et de la FAEP assistaient à cet événement.

La Commission européenne était représentée par Anthony Whelan, chef de cabinet privé et conseiller senior de Neelie Kroes, la commissaire européenne en charge de la Concurrence depuis 2004, qui occupera par ailleurs le poste de vice-présidente de la Commission et sera responsable du développement et de l'implémentation de « l'Agenda numérique » de l'Union européenne au cours des cinq années à venir. L'objet de cet agenda consiste à « promouvoir un cadre d'action intégré pour les TIC, englobant à la fois l'offre et la demande de services, produits et contenus numériques et permettant à l'Europe de conserver son rôle prépondérant sur le plan technologique ». M<sup>me</sup> Kroes a par ailleurs déclaré au Parlement européen en janvier qu'un des principaux objectifs de l'Agenda numérique devrait consister à mettre en place un « marché en ligne unique » au sein de l'UE.

De son côté, M. Whelan a expliqué que la vice-présidente Kroes a invité le Parlement européen et le Conseil à lui faire connaître leurs attentes à l'égard de l'Agenda numérique de l'UE et que les apports des diverses parties prenantes seraient également les bienvenus. M<sup>me</sup> Kroes n'est, en revanche, pas disposée à se prononcer publiquement quant à sa position personnelle « avant la fin du printemps ».

M. Whelan a reconnu les défis rencontrés par la presse dans le cadre des avancées technologiques actuelles et du contexte économique difficile. Il a pris acte des inquiétudes quant au fait que les fournisseurs de contenus n'ont pas été suffisamment impliqués dans les discussions en cours au niveau européen concernant le développement de la société de l'information et a fait spécifiquement allusion à la question

de la protection du droit d'auteur au niveau transfrontalier.

M. Whelan a déclaré que la Commission européenne avait l'intention d'adopter une approche reposant sur une transition nécessaire dans la direction de nouveaux modèles industriels. S'agissant des restrictions en matière de publicité, il a promis que la commissaire Kroes allait attentivement prendre en considération les bienfaits et méfaits de toutes les propositions susceptibles d'avoir des répercussions sur la presse.

La députée européenne Sarah Ludford (ADLE, GB), membre de la commission des Libertés civiles du Parlement européen, participait également à cette Table ronde, lors de laquelle elle a affirmé son soutien envers « une presse diversifiée, pluraliste et compétitive », et admis la nécessité de ne pas instaurer de nouvelles réglementations imposant de nouvelles charges à la presse.



1. Anthony Whelan, Chef de cabine de N. Kroes 2. Jacek Wojtas, IWP et Christophe Fiedler, VDZ 3. Florian Nehm, Axel Springer et Gerald Grünberger, VOZ 4. Urs Mayer, Swiss Press et Frank Cullen NNI Ireland 5. David Hanger, Président de la FAEP, MEP Baroness Sarah Ludford et Valdo Lehari Jr., Président de l'ENPA 6. Patrick de Borchgrave, Roularta, Margaret Boribon, JFB et Pierre-Yves Andrau, DG Information & Society 7. Valtteri Niiranen, Directeur de l'ENPA et Max von Abendroth, Directeur de la FAEP 8. Carolin Wehrhan, BDZV, Isabella Splendore, FIEG et Karina Lott, VDZ.

### DIRECTIVE SUR LES DROIT DES CONSOMMATEURS

#### Débats au sein du groupe de travail du Conseil

Le groupe de travail du Conseil européen sur la protection et l'information du consommateur se réunissait les 24 et 25 février afin de discuter de la proposition de directive de la Commission relative aux droits des consommateurs.

Un nouveau texte préparé par l'ancienne Présidence suédoise de l'UE a fait l'objet de discussions lors de cette réunion. Cette nouvelle version pose une série de problèmes aux yeux de l'ENPA :

- Elle exclut la fourniture à l'unité de journaux, périodique ou magazines du droit de rétractation mais inclut les abonnements.
- Elle étend la portée de la notion de « locaux

non commerciaux » pour la vente en porte à porte, et instaure donc des obligations d'information et précontractuelles, tout comme elle allonge les délais de rétractation pour les consommateurs (14 jours).

- Si les abonnements aux journaux devaient être inclus dans le champ d'application de la directive, les éditeurs devraient alors faire face à des obligations supplémentaires très lourdes en termes d'information et de contrat du/avec les consommateurs.
- L'obligation d'informer le consommateur au sujet de l'existence d'un code de conduite pourrait conférer une valeur juridique/contraignante aux codes de conduite ou d'autorégulation, lesquels sont par définition volontaires. Elle pourrait également être à l'origine d'un manque de

clarté concernant la référence aux codes d'éthique journalistique.

Le rapporteur en charge de cette directive au Parlement européen pour le compte de la commission PE Marché intérieur et Protection des consommateurs est Andreas SCHWAB (PPE, Allemagne). Ce député élaborera un projet de rapport pour le mois d'avril 2010. Diana Wallis (ADLE, GB) et Pietikäinen Sirpa (PPE, Finlande) sont, quant à elles, chargées de l'élaboration des projets d'avis destinés respectivement aux commissions JURI et ECON.

L'ENPA continuera à sensibiliser les États membres et les parlementaires européens en vue de s'assurer que ceux-ci accordent l'attention voulue à ces préoccupations.

## NOUVELLES DE L'ENPA

### La partie Membres du site Internet de l'ENPA est désormais disponible

La partie Membres de notre site Internet est désormais achevée et ouverte. L'utilisation de ce site interne nécessite une inscription. Vous pouvez vous inscrire et vous connecter par l'intermédiaire du lien "MEMBER AREA".

Cet outil de communication étant exclusivement réservé à l'usage des membres de l'ENPA (Comité exécutif, Conseil d'administration, Directeurs, staff en place chez les associations membres de l'ENPA), il est nécessaire que nous confirmions votre inscription.

Vous trouverez dans la partie Membres un grand nombre d'informations non proposées dans la partie publique du site. N'hésitez pas : faites-en usage dès maintenant et encouragez les membres de



### ENPA en visite à Prague



Le Directeur exécutif de l'ENPA, M. Valtteri Niiranen s'est rendu à Prague le 18 février, où il a rencontré des éditeurs et des membres de l'Association tchèque des éditeurs de journaux. Conjointement avec le Directeur exécutif de la FAEP, il a fourni des explications relatives à une série d'évolutions récentes au sein des institutions de l'UE et quant à une série de questions politiques liées au secteur de l'édition qui devraient figurer à l'agenda de la Commission Barroso II. En outre, M. Valtteri Niiranen a également rencontré l'éditeur Michal Musil, qui est à la tête de la campagne visant à lutter contre et à faire abroger la « loi-muselière » en République tchèque.

### ENPA en visite à Bucharest

Le Directeur exécutif de l'ENPA, M. Valtteri Niiranen s'est rendu à Bucarest le 25 février, où il a prononcé un discours et a pris part à un séminaire international intitulé « *Influencing the decision-making process. Legitimacy, circumstances and approaches at national and European Level* ». Les participants se sont montrés très intéressés par la manière dont les travaux et activités des lobbyistes sont régulés à Bruxelles, où œuvrent 15 000 lobbyistes : il y existe un registre non obligatoire, administré par la Commission européenne, et dès lors qu'une organisation commerciale, une ONG, un *think tank* ou une société de RP s'inscrit à ce registre, ses employés sont assujettis à un code de conduite. En Roumanie, les organisations actives dans le travail de lobbying préféreraient la mise en place d'un code de conduite de ce type plutôt que l'adoption d'une législation contraignante.



### Guide de l'ENPA relatif à la Commission européenne 2010-2014

L'ENPA a mis sur pied une information spécifique portant sur les membres de la Commission européenne en charge du développement et de l'implémentation des politiques de l'Union européenne au cours des cinq années à venir (jusqu'en 2014), avec une attention spécifique accordée aux questions politiques que l'ENPA suit de près.

### Guide de l'ENPA relatif au Traité de Lisbonne

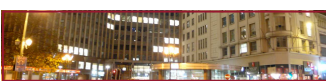
Ce guide expose de manière accessible les principales évolutions sur les plans des institutions, des politiques et des processus décisionnels de l'Union européenne.

Les deux guides sont disponibles sur le site Internet de l'ENPA dans la partie réservée aux membres.

### PROCHAINES RÉUNIONS INTERNES DE L'ENPA

ENPA Digital Task Force	9 Mars 2010	Paris, France
GT Presse imprimée & Environnement	21 Avril 2010	Bruxelles, Belgique
Assemblée Générale de l'ENPA	20-21 Mai 2010	Bruxelles, Belgique
Groupe de Travail Education aux Médias	28 Juin 2010	Bruxelles, Belgique
Comité des Affaires Juridiques et Sociales	7 Octobre 2010	Bruxelles, Belgique
Table Ronde des Directeurs	8 Octobre 2010	Bruxelles, Belgique

Plus d'informations à ce sujet (en ce compris les formulaires d'inscription) sont disponibles dans la section réservée aux membres du site de l'ENPA ([www.enpa.be](http://www.enpa.be)) ou par l'intermédiaire du secrétariat de l'ENPA.



© p1. Flickr Cédric Puisney p2. Flickr Sacks08 p3. Caroline Quintero P  
p4. Flickr CharlesookScellist p4. Flickr Jorge-11

L'Association européenne des éditeurs de journaux  
Square du Bastion 1A Bte 3, Brussels 1050, BE  
+32 2 551 0190 +32 2 551 0199  
enpa@enpa.be www.enpa.be

Editeur: Valtteri Niiranen

Valtteri Niiranen, Directeur exécutif  
valtteri.niiranen@enpa.be

Sophie Scrive, Directeur adjoint  
sophie.scrive@enpa.be

Ben Carlin, Conseiller UE  
ben.carlin@enpa.be

Viviane Garceau, Administratrice  
viviane.garceau@enpa.be

## MEMBRES DE L'ENPA

Carolin Wehrhahn, Conseillère juridique(BDZV)  
carolin.wehrhahn@enpa.be

Caroline Quintero P., Chargée de communication  
caroline.quintero@enpa.be

Andrea Schlabertz, Administratrice adjointe  
andrea.schlabertz@enpa.be